



Évaluation participative URBAL du programme « Ma cantine autrement »

Quels impacts sur la durabilité des systèmes alimentaires ?
Comment sont-ils générés ?

Beatrice Intoppa, Marlène Perignon, Olivier Lepiller, Ophélie Roudelle,
Géraldine Chaboud, Luc Lignon, Elsa Richer-Granier, Elodie Valette. JANVIER 2022

Évaluation participative URBAL du programme « Ma cantine autrement »

Quels impacts sur la durabilité des systèmes alimentaires ? Comment sont-ils générés ?

B. Intoppa, E. Valette,
CIRAD, UMR ART-Dev,
Montpellier, France.
www.cirad.fr

M. Perignon,
INRAE, UMR MoISA,
Montpellier, France.
www.inrae.fr

O. Lepiller,
CIRAD, UMR MoISA,
Montpellier, France.
www.cirad.fr

O. Roudelle, G. Chaboud,
Chaire Unesco Alimentations
du monde,
Montpellier, France.
www.chaireunesco-adm.com

L. Lignon, E. Richer-Granier,
DPA, Mairie de Montpellier,
Montpellier, France.
www.montpellier.fr

Ma cantine autrement (MCA) est un programme d'optimisation de la restauration scolaire lancé en 2016 par la Direction de la politique alimentaire (DPA) de la Ville de Montpellier. Ce programme a pour objectifs de réduire le gaspillage alimentaire, promouvoir une alimentation saine et locale pour les enfants et améliorer la durabilité du système de restauration scolaire du niveau primaire (maternelle et élémentaire).

Ce dispositif est articulé en 25 actions qui visent à sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et à l'équilibre nutritionnel, ainsi qu'à limiter l'impact environnemental en repensant la politique d'achat alimentaire, la gestion de production, la distribution des repas et la valorisation des déchets.

Engagés dans une politique agroécologique et alimentaire (P2A) depuis 2014, Montpellier Méditerranée Métropole et la Ville de Montpellier deviennent signataires du Milan Urban Food Policy Pact (MUFPP) en 2015, ouvrant ainsi la voie à un alignement aux critères adoptés par la loi EGalim en 2019.

Le programme MCA a fait l'objet d'une étude de cas dans le cadre du projet de recherche international Ural (Urban-Driven Innovations for Sustainable Food Systems), lequel utilise la recherche participative afin de développer une méthodologie pour cartographier les chemins d'impact générés par des innovations urbaines sur différentes dimensions de la durabilité des systèmes alimentaires.

Urbal est un projet au service des acteurs de terrain qui veulent faire évoluer leurs projets et actions vers plus de durabilité. La méthode Ural offre au porteurs d'innovation un outil pour réaliser une évaluation qualitative et participative qui apporte un regard réflexif et informé sur les changements afin d'accompagner la réflexion stratégique sur leurs activités. L'objectif est également d'utiliser les résultats pour renforcer la capacité de ces acteurs à diffuser leurs innovations à d'autres échelles. Les résultats de cette évaluation constituent un bénéfice pour les innovations évalués, en accroissant leur potentiel d'être répliquées, imitées, amplifiées, soutenues et diffusées à plusieurs échelles.

L'application de la méthode participative URBAL au programme MCA a permis de i) caractériser les activités et les parties prenantes du programme, ii) cartographier les chemins d'impacts de 12 activités du programme sur les différentes dimensions de la durabilité, iii) identifier les freins et les leviers, et iv) déterminer les stratégies favorisant la réussite du programme et les conditions de son expansion d'échelle.

Les résultats obtenus ont ensuite été retravaillés en collaboration avec la Direction de la politique alimentaire (DPA) pour les relier aux objectifs opérationnels du programme, établir l'articulation avec divers référentiels normatifs d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires

(Charte P2A, EGalim, MUFPP, ODD) et identifier ou modifier des indicateurs d'impacts existants ou à créer lors de l'évaluation en 2020. Cette brochure présente les résultats du travail effectué lors d'un atelier participatif avec différents acteurs de MCA et d'une enquête de terrain réalisée auprès d'enfants dans 6 restaurants scolaires de la Ville.

Pour chacune des actions étudiées, cette brochure présente : la carte des chemins d'impact construite avec l'atelier participatif et l'enquête de terrain, la contribution de l'action aux référentiels de durabilité, les indicateurs qui lui sont associés, les indicateurs identifiés par l'évaluation Ural et le lien de l'action avec les autres activités du programme.

Pour plus d'informations sur le projet Ural, rendez-vous sur www.urbalfood.org

LÉGENDE

Les 17 Objectifs pour le développement durable de l'Agenda 2030



Dimensions de la durabilité



Indicateurs

INDICATEURS UTILISÉS

actuellement, dont les données sont collectées pour évaluer la performance de l'action.

INDICATEURS À MOBILISER

existants qui pourraient évaluer la performance de l'action.

INDICATEURS À CRÉER

pour améliorer l'évaluation.

Indicateurs identifiés lors de l'évaluation URBAL



Référentiels normatifs d'évaluation de la durabilité des systèmes alimentaires

Objectifs P2A. Montpellier Méditerranée Métropole, 2015.

Objectifs de la loi Égalim. Mesures de la loi Égalim, CNRC, 2020.

Actions recommandées du MUFPP. Pacte de politique alimentaire urbaine de Milan, cadre de suivi, FAO, 2019.

ODD. Déclaration de Montpellier, 5^e rencontre annuelle et sommet des maires, 7-8-9 octobre 2019.

Acronymes et abréviations

AERS Agents d'entretien en restauration scolaire

CDD Contrat à durée déterminée

CNFPT Centre national de la fonction publique territoriale

DPA Direction de la politique alimentaire

GEMRCN Groupement d'étude des marchés en restauration collective et de nutrition

GES Gaz à effet de serre

GPAO Gestion de production assistée par ordinateur

MIN Marché d'intérêt national

MCA Programme « Ma cantine autrement »

MUFPP Milan Urban Food Policy Pact

ODD 17 Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030

PEDT Projet éducatif de territoire

PME Petites et moyennes entreprises

P2A Politique agroécologique et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole

RALAE Responsables accueil de loisirs associé à l'école

RC Restauration collective

RS Restauration scolaire

RTGS Responsables techniques des groupes scolaires

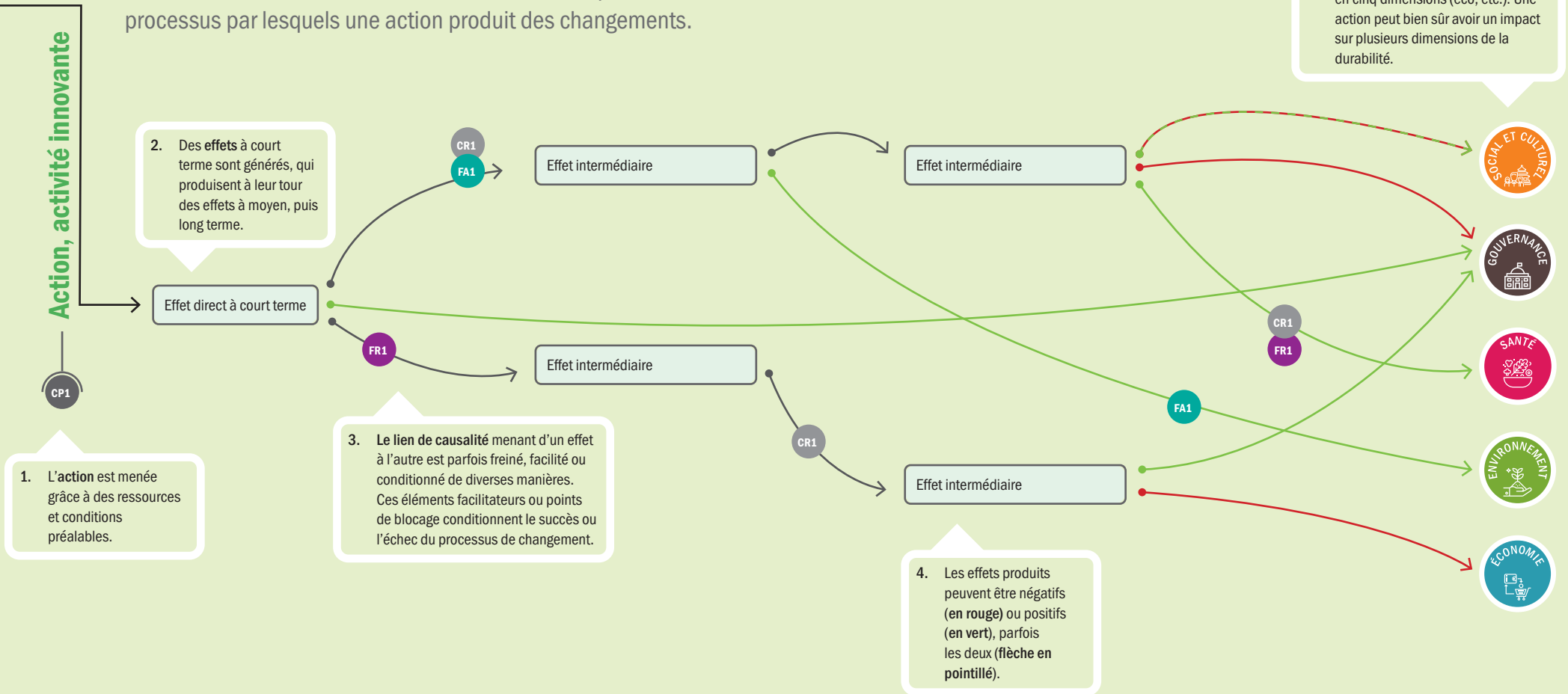
SA Systèmes alimentaires

TPE Très petites entreprises

UCP Unité centrale de production

COMMENT LIRE UN CHEMIN D'IMPACT ?

Un chemin d'impact permet de décrire la façon dont une action produit des effets à court, moyen et long terme. Il articule ces effets en termes de causalité. Ainsi, le chemin d'impact éclaire les processus par lesquels une action produit des changements.



CP1 **Condition préalable :** situation, événement, pratique ou décision qui a permis ou favorisé la mise en œuvre de l'action.

CR1 **Condition de réussite :** situation, événement, pratique ou décision qui est nécessaire à la réussite de l'effet qui suit.

FA1 **Facilitateur :** ressource (humaine et matérielle) ou facteur (social, organisationnel, politique, juridiques) existante et/ou déjà mobilisée ayant accéléré le processus de changement.

FR1 **Frein :** point de vigilance ou de blocage causé par une situation ou un facteur (structurel, social, organisationnel, politique, juridique) qui ralentit ou empêche le processus de changement.

Allotissement plus fin par produit ou famille de produits

Construction d'un appel d'offres ciblant les produits et les familles de produits pour permettre à tous les acteurs de candidater, petits et grands (producteurs, distributeurs et transformateurs).

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Soutenir l'économie, l'emploi agricole et l'agroalimentaire.

Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Approvisionnement d'au moins 50 % de produits de qualité et durables au 01/01/22 dont au moins 20 % de produits biologiques.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

15. Réorienter les programmes d'alimentation scolaire afin de proposer des aliments sains et locaux.

21. Veiller à assurer la cohérence entre la production, la transformation et la distribution dans les villes et les régions rurales voisines.

25. Soutenir les circuits alimentaires courts.

30. Réviser la politique des marchés publics et du commerce pour faciliter l'approvisionnement alimentaire en circuits courts.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

1. Instaure des programmes et politiques publiques visant à protéger les petits exploitants, notamment la consolidation des fermes agro-écologiques en vente directe.

8. Assure aux producteurs l'accès aux services institutionnels et aux infrastructures nécessaires au développement de leur activité économique.

11. Améliore la participation des parties prenantes de la chaîne alimentaire en partenariat avec les institutions de la Ville afin de participer à l'élaboration d'un agrisystème durable et permet l'alimentation saine de tous.

14. Promeut une pisciculture et une pêche durable, respectueuse de l'environnement et attentive à la préservation de la biodiversité.

15. Promeut des pratiques agricoles, d'élevage et d'agroforesterie respectueuses de l'environnement.

16. Favorise le dialogue entre producteurs, consommateurs, acteurs de la société civile et institutions municipales de manière à élaborer conjointement des solutions durables aux défis que représente l'alimentation de tous.

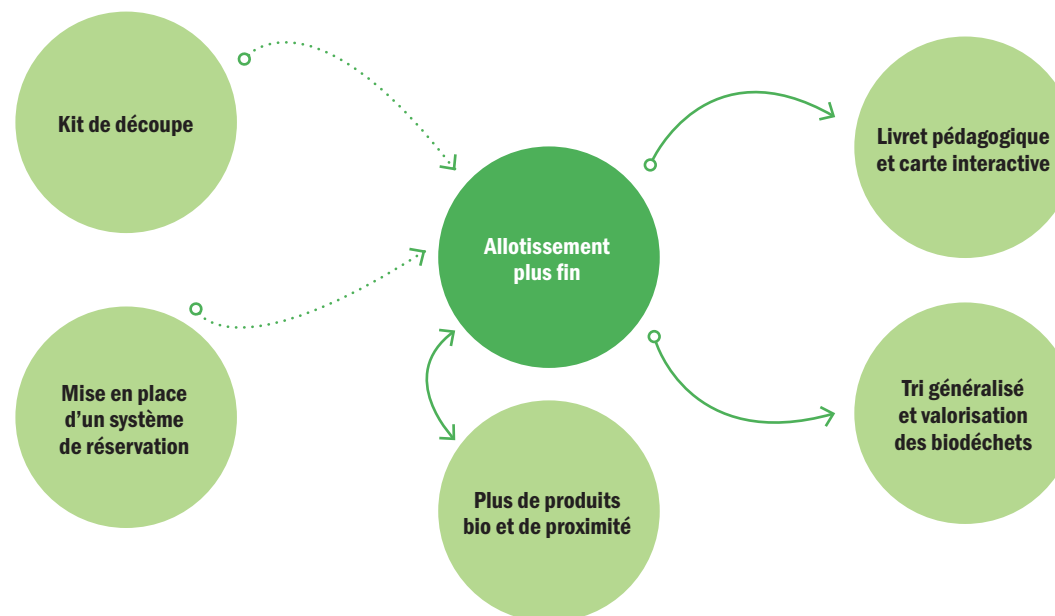
INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

• % des fournisseurs PME TPE à moins de 200 km du marché	8	INDICATEUR UTILISÉ	
• Nombre de lots sur les marchés alimentaires	8	INDICATEUR UTILISÉ	
• Réactions des producteurs à la nouvelle démarche	8 16	INDICATEUR À MOBILISER	
• % de produits locaux et de produits bio	11 15	INDICATEUR À MOBILISER	
• Nombre de consultations menées dans le cadre du sourcing de fournisseurs		INDICATEUR À MOBILISER	
• % de poissons achetés issus de la pêche responsable	14	INDICATEUR À MOBILISER	
• Nombre d'appels d'offres attribués	1 8	INDICATEUR À CRÉER	
• Nombre de réunions du groupe de travail sur la structuration des filières	11 16	INDICATEUR À CRÉER	

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEUMENT »

○.....> Est impacté par ○——> Impacte ⇄ Impact mutuel



Allotissement plus fin

- CP1
- CP2
- CP3
- FA1

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)

Augmentation du nombre de lots et des appels et réponses correspondants

Renforcement du rôle du groupe de travail pour la structuration de filières d'approvisionnement local

Amélioration de l'accès des petits producteurs aux appels d'offres

Augmentation de la charge de travail pour le service administratif de la politique alimentaire et des marchés publics

Augmentation de la charge de travail administrative pour les grosses structures d'approvisionnement

Encouragement d'une démarche vertueuse en termes d'approvisionnement de proximité parmi les acteurs de la chaîne d'approvisionnement RS

Favorisation de création de structures collectives entre les producteurs

Augmentation de la part de produits locaux dans les menus

Amélioration des compétences pour répondre aux appels d'offres

Soutien à la petite production locale spécialisée

Création de cohésion sociale entre les acteurs de la chaîne d'approvisionnement

Création de lien social entre les producteurs

Facilitation de l'accès pour tous à des produits locaux

Amélioration de la fraîcheur et de la qualité gustative des produits

Opportunités de nouveaux marchés en restauration collective

Impact sur les conditions de travail

Impact sur le lien social (vie collective, citoyenne, familiale)

Impact sur les inégalités sociales (d'accès aux mesures ou aux connaissances)

Impact sur l'image de la cantine

Impact sur la satisfaction et le plaisir alimentaires

Impact sur la satisfaction d'une demande sociétale pour une alimentation de meilleure qualité et soutien aux mesures MCA

Impact sur l'image de la cantine

Impact sur les apports nutritionnels

Impact sur les inégalités sociales de santé

Impact sur le gaspillage alimentaire

Impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Impact sur la structure économique du territoire



- CP1** **Condition préalable favorable 1.** Engagement de la Ville dans le Pacte de Milan et l'Agenda 2030
- CP2** **Condition préalable favorable 2.** Volonté politique clairement exprimée et maintenue
- CP3** **Condition préalable favorable 3.** Travail de *sourcing* en amont

- CR1** **Condition de réussite 1.** Création d'un groupe de travail pour la structuration de filières d'approvisionnement local
- FA1** **Facilitateur 1.** Loi Egalim : objectif de 20 % bio en 2022 et 50 % de produits de qualité et durables

- FR1** **Frein 1.** Absence de certains produits dans la production du territoire
- FR2** **Frein 2.** Réduction de la taille des lots entraînant une augmentation tarifaire à l'unité achetée

- FR3** **Frein 3.** Incertitude liée à l'arbitrage annuel des budgets par les élus et l'administration
- FR4** **Frein 4.** Aversion des producteurs fournisseurs pour les démarches administratives

Plus de produits bio et de proximité

Développement de l'approvisionnement en produits durables, biologiques et de proximité.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Approvisionnement d'au moins 50 % de produits de qualité et durables au 01/01/22 dont au moins 20 % de produits biologiques.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

15. Réorienter les programmes d'alimentation scolaire afin de proposer des aliments sains et locaux.

20. Promouvoir et renforcer la production et la transformation alimentaire urbaines et périurbaines.

21. Veiller à assurer la cohérence entre la production, la transformation et la distribution dans les villes et les régions rurales voisines.

30. Réviser la politique des marchés publics et du commerce pour faciliter l'approvisionnement alimentaire en circuits courts.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

2 Supporte le développement d'une agriculture nourricière et vivrière de proximité.

2 Lie les territoires urbains, péri-urbains et ruraux afin d'assurer une distribution juste et efficace des ressources en terres.

3 Promeut les dispositifs de protection sociale visant à assurer à tous l'accès à une alimentation saine et durable.

12 Met en place des politiques de soutien des marchés locaux permettant à la fois de satisfaire les besoins des consommateurs et des producteurs.

12 Promeut et renforce la production alimentaire urbaine et périurbaine locale.

13 Adapte les menus des cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge.

13 Promeut les circuits courts de manière à réduire la production de CO₂ nécessaire à l'approvisionnement des villes en nourriture.

15 Promeut des pratiques agricoles, d'élevage et d'agroforesterie respectueuses de l'environnement.

INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

• % d'achats produits ou transformés à moins de 100 km **1 2 12** **INDICATEUR UTILISÉ**

• Nombre de recettes présentées avec des produits de proximité **2 3 12** **INDICATEUR UTILISÉ**

• % de produits bio **1 2 3 13 15** **INDICATEUR UTILISÉ**

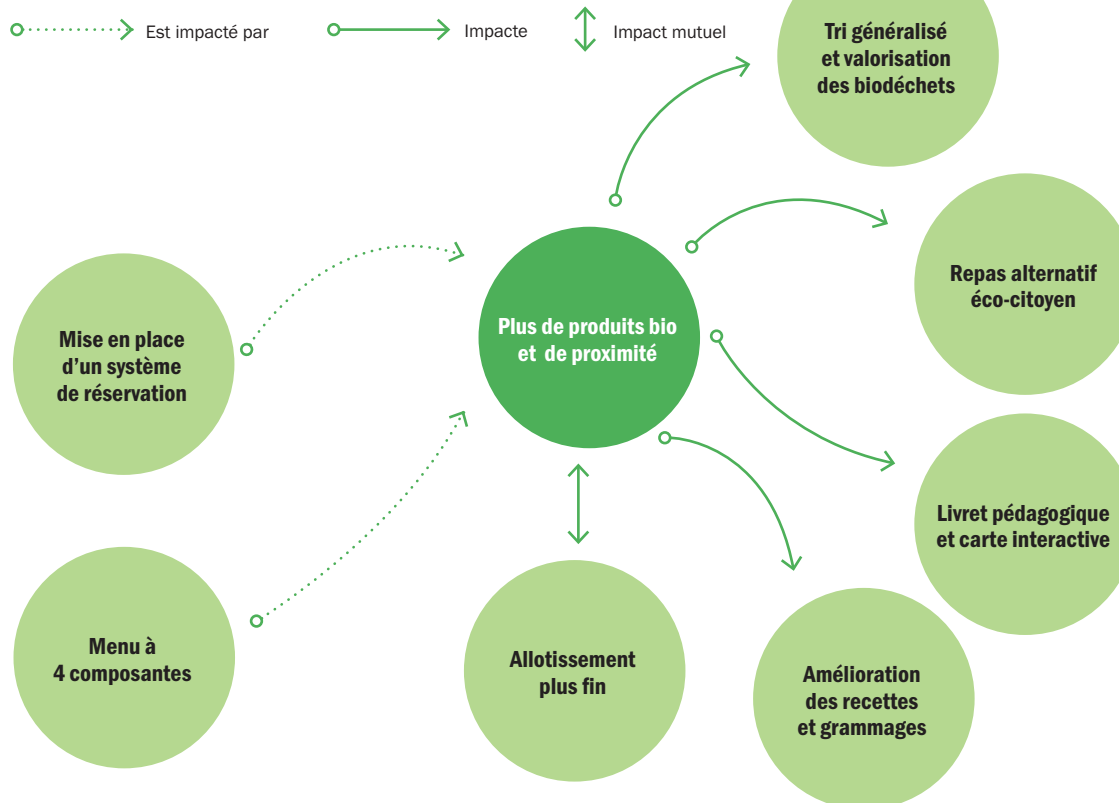
• % de produits en circuits courts **1 2 13** **INDICATEUR UTILISÉ**

• % de produits en transition bio **3 15** **INDICATEUR UTILISÉ**

• Nombre d'enfants inscrits qui ont accès à des produits biologiques **3** **INDICATEUR À CRÉER**



LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEUMENT »



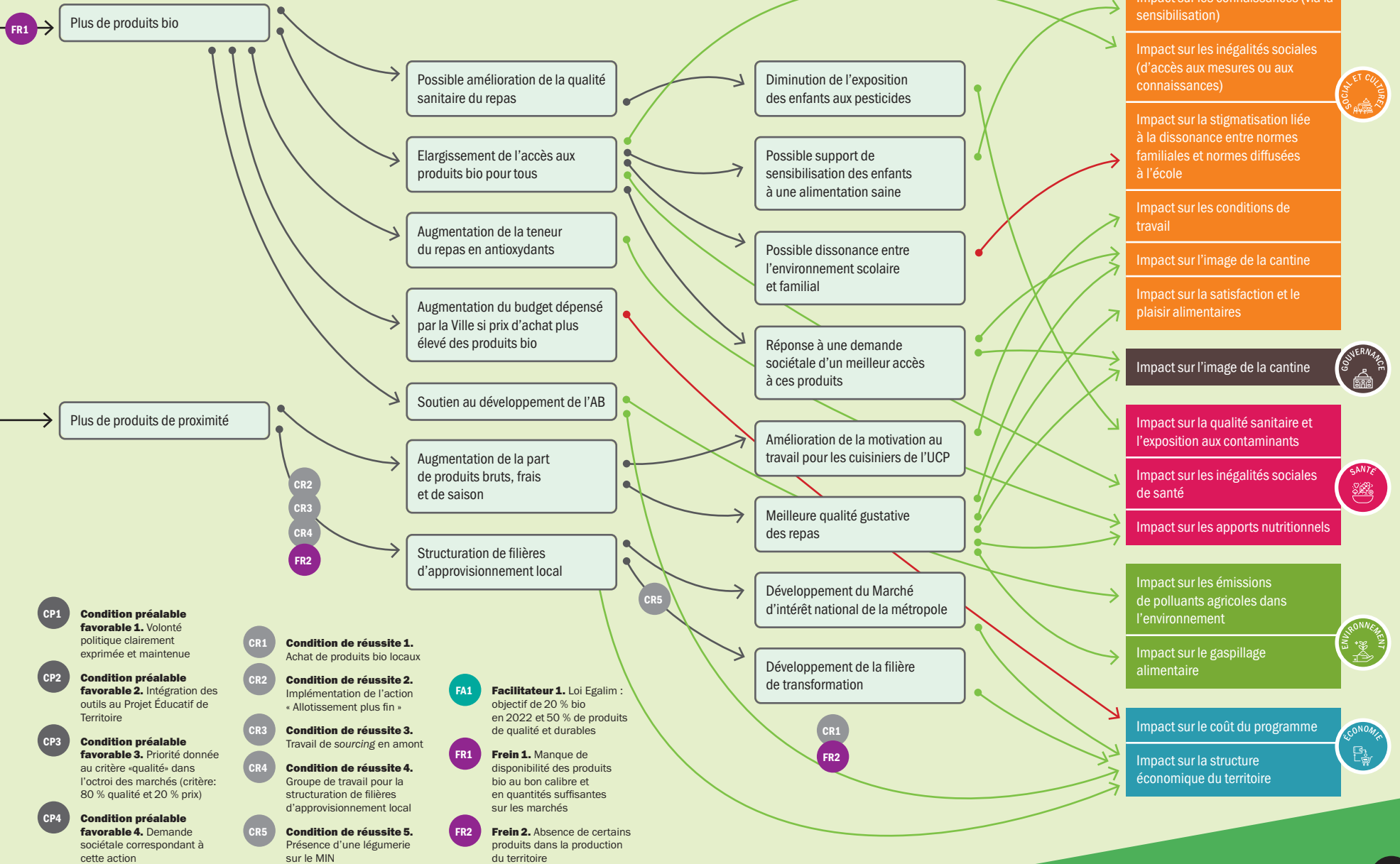
Plus de produits bio et de proximité

- CP1
- CP2
- CP3
- CP4
- FA1

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)



- CP1 **Condition préalable favorable 1.** Volonté politique clairement exprimée et maintenue
- CP2 **Condition préalable favorable 2.** Intégration des outils au Projet Éducatif de Territoire
- CP3 **Condition préalable favorable 3.** Priorité donnée au critère «qualité» dans l'octroi des marchés (critère: 80 % qualité et 20 % prix)
- CP4 **Condition préalable favorable 4.** Demande sociétale correspondant à cette action

- CR1 **Condition de réussite 1.** Achat de produits bio locaux
- CR2 **Condition de réussite 2.** Implémentation de l'action « Allotissement plus fin »
- CR3 **Condition de réussite 3.** Travail de *sourcing* en amont
- CR4 **Condition de réussite 4.** Groupe de travail pour la structuration de filières d'approvisionnement local
- CR5 **Condition de réussite 5.** Présence d'une légumerie sur le MIN

- FA1 **Facilitateur 1.** Loi Egalim : objectif de 20 % bio en 2022 et 50 % de produits de qualité et durables
- FR1 **Frein 1.** Manque de disponibilité des produits bio au bon calibre et en quantités suffisantes sur les marchés
- FR2 **Frein 2.** Absence de certains produits dans la production du territoire

Menu à 4 composantes

Mise en place, entre 3 et 4 fois par mois, d'un repas composé d'un menu à 4 composantes au lieu de 5 : desserts ou entrées sont retirés selon l'apport nutritionnel du menu.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

7. Promouvoir une alimentation durable.

34. Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets.

35. Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

12 Réduit la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

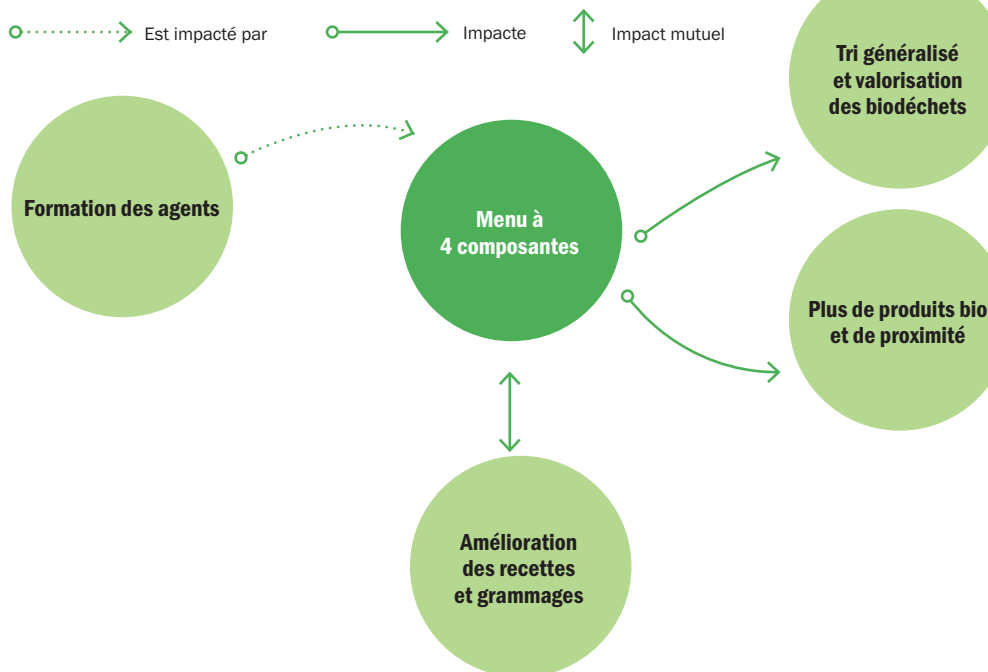
13 Adapte les menus des cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge.

INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Nombre de menus à 4 composantes servis **12 13** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des enfants à la démarche (sensibilisation au gaspillage alimentaire) **12 13** **INDICATEUR UTILISÉ**
- % de nourriture gaspillée par rapport au menu à 5 composantes **12** **INDICATEUR À MOBILISER**
- Reste à l'assiette par jour par enfant. **12 13** **INDICATEUR À MOBILISER**

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

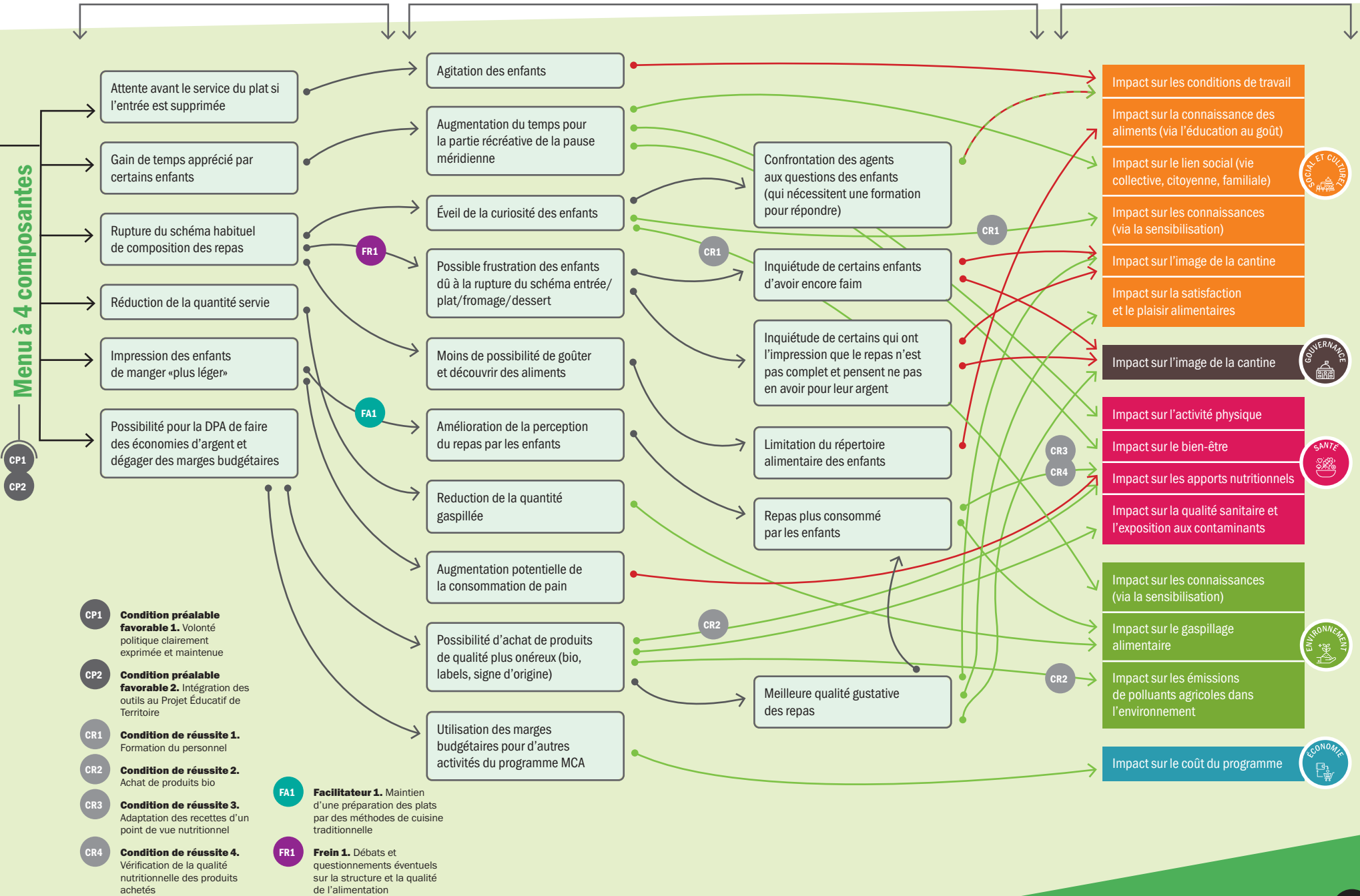


Menu à 4 composantes

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)



Mise en place d'un système de réservation

L'inscription des enfants à la cantine s'effectue toutes les six à sept semaines (période scolaire) sur le logiciel Presto. Sans inscription, l'enfant peut badger et manger à la cantine avec une majoration de frais.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2

LOCAL Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL 34. Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL 3 Promeut les dispositifs de protection sociale visant à assurer à tous l'accès à une alimentation saine et durable.

INTERNATIONAL 12 Réduit le volume de déchets alimentaires et diminue les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production.

INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

• Écart entre le nombre de repas réservés et le nombre de repas distribués **12** **INDICATEUR UTILISÉ**

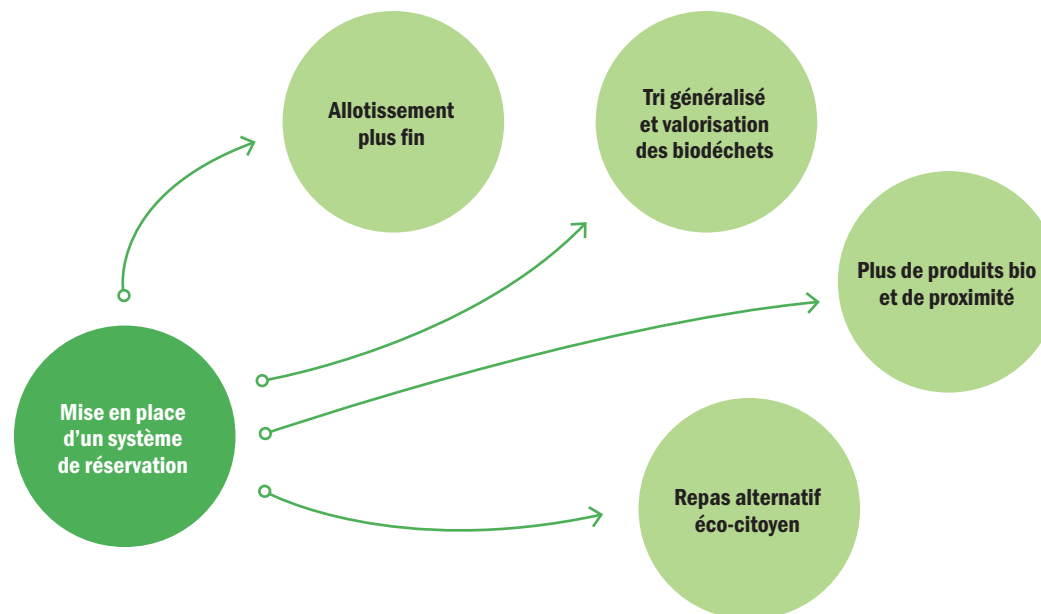
• % de surproduction des repas **12** **INDICATEUR UTILISÉ**

• Nombre de nouveaux enfants inscrits et qui bénéficient des repas de la cantine **3** **INDICATEUR À CRÉER**



LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

○ → Est impacté par ○ → Impacte ⇄ Impact mutuel

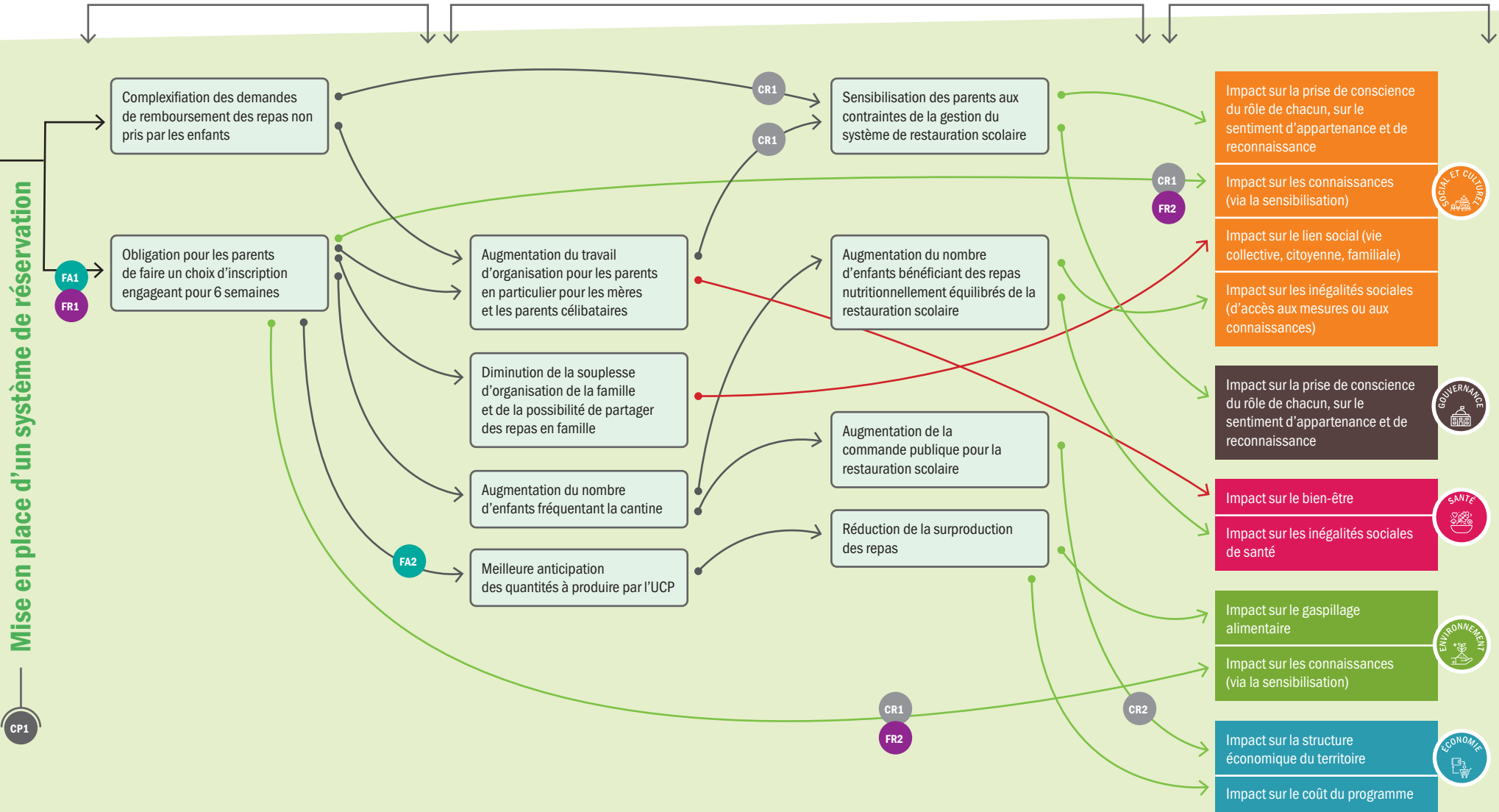


Mise en place d'un système de réservation

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)



CP1

FA1
FR1

FA2

CR1

CR1

CR1
FR2

CR1
FR2

CR2

CP1
Condition préalable nécessaire 1.
Développement et appropriation du logiciel dédié (Presto) et du logiciel de GPAO

CR1
Condition de réussite 1.
Bonne communication auprès du personnel, enfants et parents sur les objectifs de l'activité

CR2
Condition de réussite 2.
Commande supplémentaire orientée vers des produits locaux

FA1
Facilitateur 1. Majoration des frais en l'absence d'inscription de l'enfant

FA2
Facilitateur 2. Formation du personnel chargé des réservations (personnel non DPA)

FR1
Frein 1. Difficulté d'un engagement sur 6 semaines pour les parents en situation de précarité

FR2
Frein 2. Inégalités dans la répartition de la charge mentale dans la famille (genre, structure familiale)

Tri généralisé et valorisation des biodéchets

Mise en place d'un programme de tri des déchets : équipement, ramassage et valorisation en biogaz ou compost (qui va fournir certains producteurs locaux). Le biogaz alimente un quartier de la ville en électricité (quartier Les Grisettes).

INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Nombre de restaurants scolaires effectuant le tri des biodéchets **7 12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des enfants à la démarche (sensibilisation au tri des déchets et à l'économie circulaire) **12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Volume annuel de déchets organiques produits et valorisés **7 12** **INDICATEUR À CRÉER**
- Estimation de la valeur économique de la production de biogaz **7 12** **INDICATEUR À CRÉER**

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Obligation de tri à la source et valorisation des biodéchets.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

34. Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets.

35. Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

7 Met en place des systèmes d'économie circulaire permettant de transformer les déchets organiques en source d'énergie renouvelable.

12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

12 Réduit la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

○ → Est impacté par ○ → Impacte ⇕ Impact mutuel



Tri généralisé et valorisation des biodéchets

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)

Temps de tri ajouté sur le temps du repas

Participation des enfants, agents d'entretien et animateurs au tri des déchets

Biodéchets triés

Ajout de tâches et augmentation de la charge de travail (temps du tri)

Interaction entre les enfants et les agents d'entretien

Perception par les enfants et agents de l'intérêt du tri des déchets

Découverte de la notion d'économie circulaire

Déculpabilisation concernant le gaspillage alimentaire

Valorisation des biodéchets en compost et biogaz

Possible augmentation du stress des agents

Possible augmentation du stress des enfants

Prise de conscience et sensibilisation des enfants et des agents au tri des déchets

Prise de conscience et sensibilisation des enfants et des agents à la notion d'économie circulaire

Questionnement des parents sur les besoins de la Ville d'alimenter son usine de méthanisation

Alimentation de l'usine de méthanisation par les biodéchets

Réduction du volume de déchets à incinérer

Utilisation du compost par les agriculteurs et les particuliers en système d'échange de leurs déchets (retour à la société civile, don / contre don)

Impact sur les conditions de travail

Impact sur le lien social (vie collective, citoyenne, familiale)

Impact sur la prise de conscience du rôle de chacun, sur le sentiment d'appartenance et de reconnaissance

Impact sur les connaissances (via la sensibilisation)

Impact sur l'image de la cantine

Impact sur la prise de conscience du rôle de chacun, sur le sentiment d'appartenance et de reconnaissance

Impact sur l'image de la cantine.

Impact sur le bien-être

Impact sur les connaissances (via la sensibilisation)

Impact sur le gaspillage alimentaire

Impact sur les émissions de gaz à effet de serre

Impact sur l'utilisation des ressources non renouvelables

Impact sur la structure économique du territoire

Impact sur l'économie circulaire



CP1 **Condition préalable nécessaire 1.** Achats des nouveaux matériels pour le tri (supports de sacs et sacs transparents résistants).

CP2 **Condition préalable favorable 2.** Volonté politique clairement exprimée et maintenue

CP3 **Condition préalable favorable 3.** Intégration des outils au Projet Éducatif de Territoire

CP4 **Condition préalable favorable 4.** Intégration au projet éducatif du service animation de l'école

CR1 **Condition de réussite 1.** Bonne communication auprès du personnel, enfants et parents sur les objectifs de l'activité

CR2 **Condition de réussite 2.** Motivation du personnel et des animateurs

CR3 **Condition de réussite 3.** Formation du personnel

FA1 **Facilitateur 1.** Existence sur le territoire d'une usine de méthanisation capable de valoriser les biodéchets

FR1 **Frein 1.** Inégalités d'accès à la mesure du fait des difficultés de mise en place (temps, espace, compétences)

FR2 **Frein 2.** Risque de mauvaises pratiques de tri par déficit d'encadrement

Kit de découpe

Ensemble d'outils pour faciliter le travail de découpe des agents et optimiser le temps du repas. Composition : coupe-pommes, coupe-tomates, coupe-cœufs, ciseaux pour viande et salade, couteau à pain et gants en maille anti-coupures. Un seul travail de découpe avec le kit est prévu par menu.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉCALIM

NATIONAL

Accompagner la distribution de fruits et légumes frais et/ou de lait et produits laitiers sous signe d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) dans le cadre du programme scolaire européen « Fruits et légumes à l'école ».

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

7. Promouvoir une alimentation durable.

8. Lutter contre les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation et à l'obésité.

28. Favoriser la mise en place de meilleures technologies et infrastructures.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

3 Développe des politiques publiques destinées à lutter contre la sous-nutrition et la malnutrition, avec un soin particulier porté à l'enfance, notamment via des mesures concernant les menus scolaires.

12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

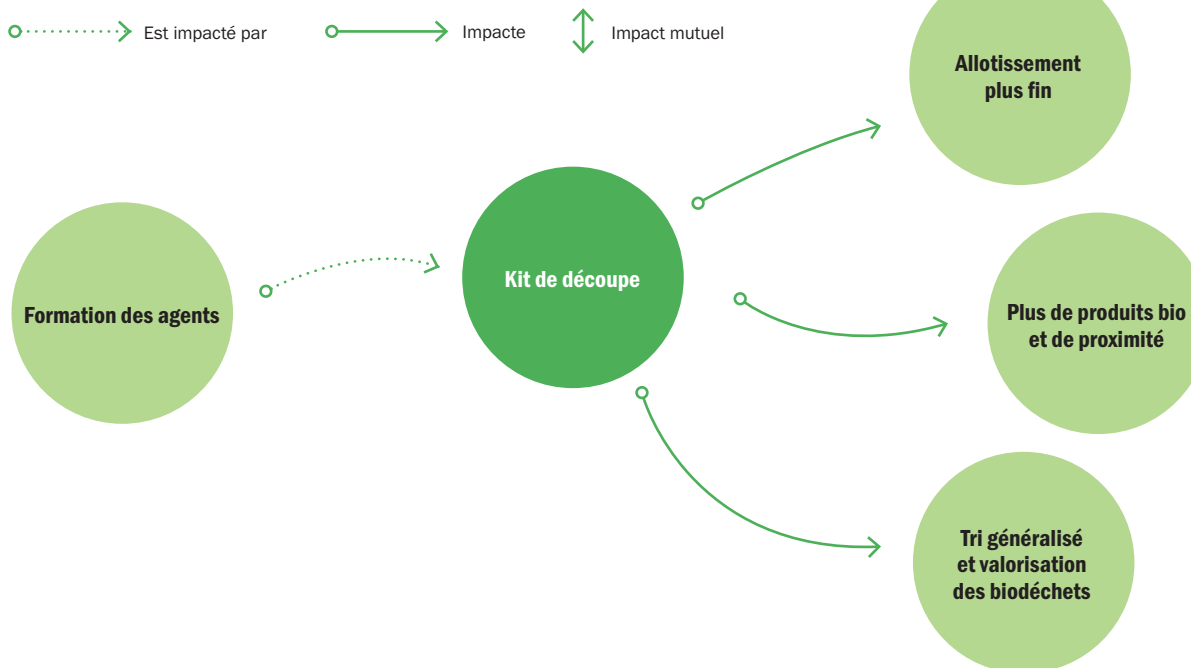
12 Réduit la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

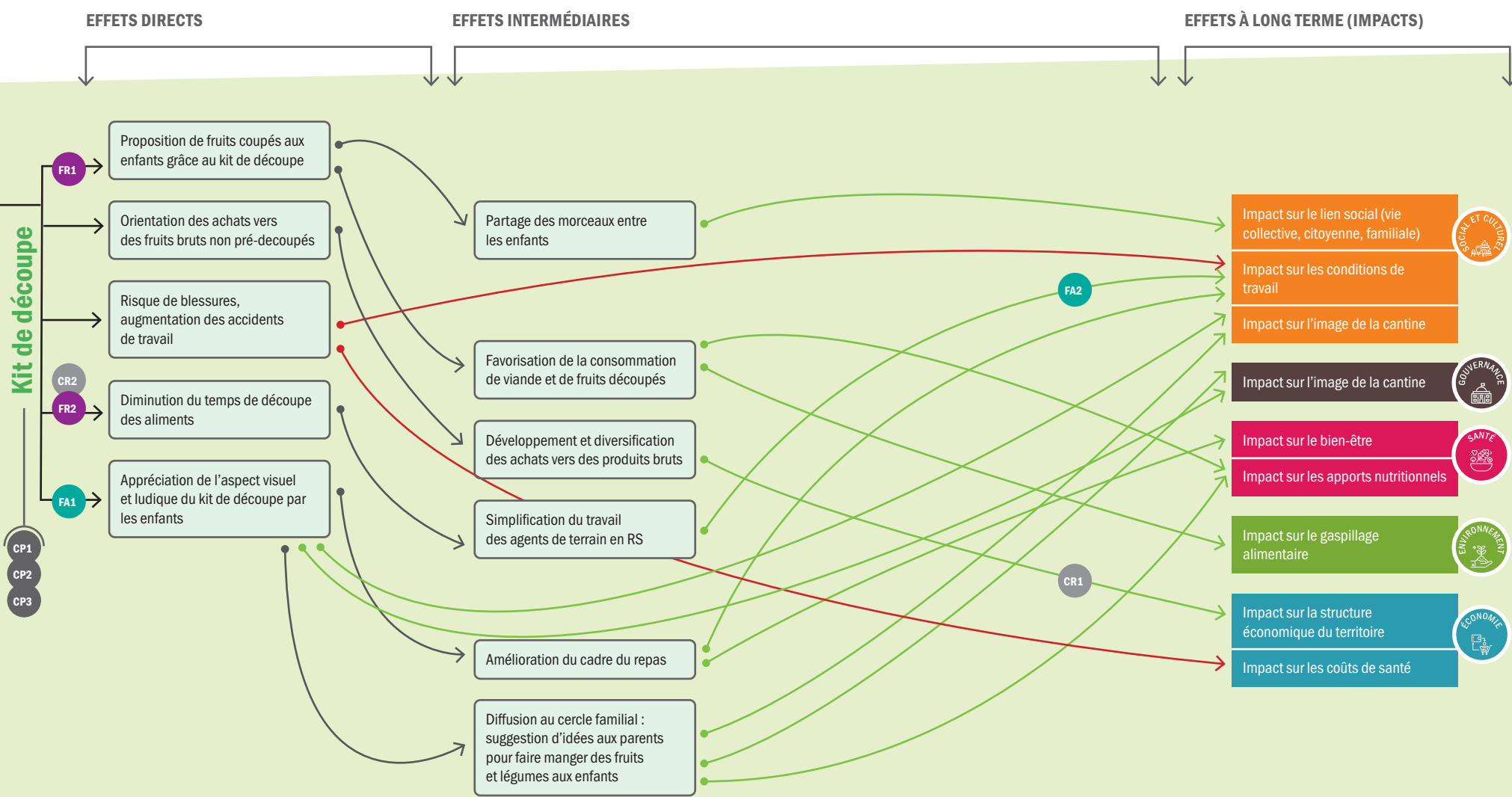
INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Taux de déchets de fruits dans les déchets **12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- % d'équipement en kits de découpe **12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des enfants, des agents et des parents à la démarche (appréciation des outils, consommation des aliments découpés, sensibilisation au gaspillage alimentaire) **3** **12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Nombre d'accidents du travail **INDICATEUR À CRÉER**
- Nombre d'enfants inscrits qui ont accès à des fruits et à de la viande découpés **3** **12** **INDICATEUR À CRÉER**

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »





- CP1** **Condition préalable favorable 1.** Intégration des outils au Projet Éducatif de Territoire
- CP2** **Condition préalable favorable 2.** Volonté de développer un outil permettant de couper les produits de façon rapide, sécurisée et ludique.
- CP3** **Condition préalable favorable 3.** Pérennité du financement de la mesure (renouvellement du matériel)

- CR1** **Condition de réussite 1.** Commande orientée vers des produits locaux.
- CR2** **Condition de réussite 2.** Acceptation par le personnel
- FA1** **Facilitateur 1.** Mesure directement tangible par les acteurs (enfants/agents)
- FA2** **Facilitateur 2.** Formation du personnel

- FR1** **Frein 1.** Difficulté de découpe des fruits les plus mûrs
- FR2** **Frein 2.** Matériel non-professionnel relativement fragile

Barquettes biosourcées et compostables

Les repas sont distribués en barquettes compostables en cellulose de bois à la place des barquettes en plastique. Les barquettes vides sont triées, collectées et valorisées en biogaz et compost à l'usine Ametyst.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Fin de l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service en matière plastique au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

28. Favoriser la mise en place de meilleures technologies et infrastructures.

29. Évaluer, réviser et/ou renforcer les systèmes de contrôle alimentaire.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL



12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

12 Réduit la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

13 Adapte les repas des cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge.

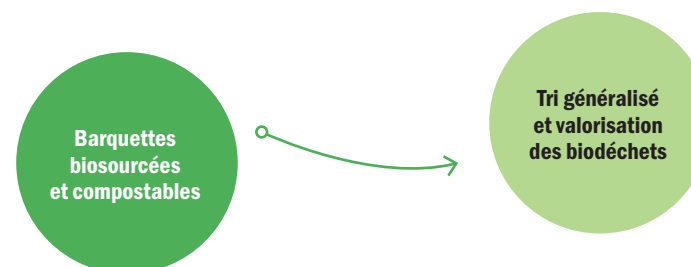
INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Poids de barquettes plastiques non achetées **12** **13** **INDICATEUR UTILISÉ**
- % d'écoles qui utilisent les barquettes biosourcées et compostables **12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des enfants à la démarche. (sensibilisation à l'impact de l'alimentation sur l'environnement, etc.) **12** **13** **INDICATEUR UTILISÉ**
- % de diminution de déchets plastique **12** **13** **INDICATEUR À CRÉER** 
- Estimation de la valeur économique des barquettes jetées et valorisées (compost et biogaz) **12** **INDICATEUR À CRÉER** 

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

○ → Est impacté par ○ → Impacte ⇄ Impact mutuel

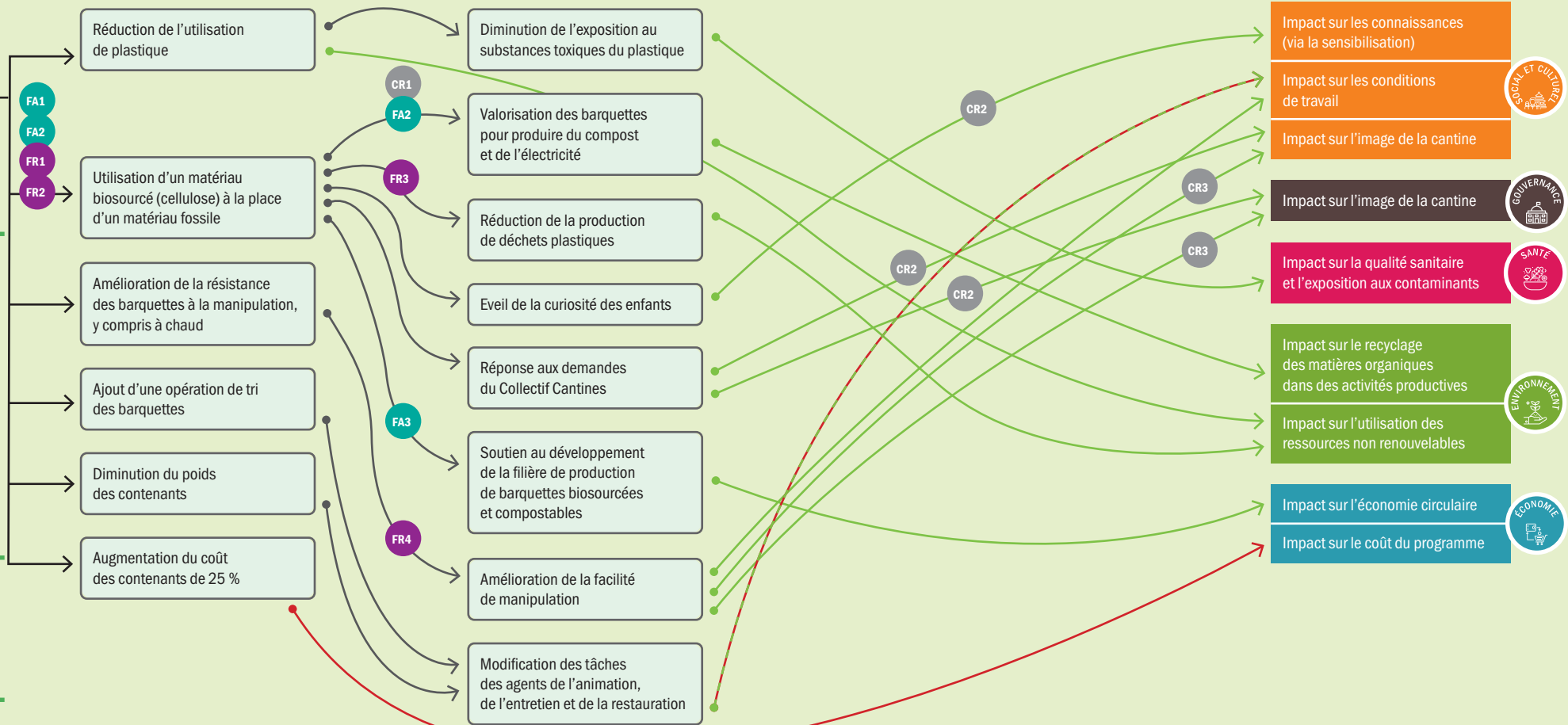


Substitution des barquettes en plastique par des barquettes biosourcées et compostables

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)



- CP1** Condition préalable nécessaire 1. Disponibilité du produit sur le marché
- CP2** Condition préalable nécessaire 2. Mise au point technique du produit
- CP3** Condition préalable favorable 3. Volonté politique clairement exprimée et maintenue
- CP4** Condition préalable favorable 4. Demande sociétale correspondant à cette action
- CP5** Condition préalable favorable 5. Intégration des outils au Projet Éducatif de Territoire
- CR1** Condition de réussite 1. Intégration au traitement des biodéchets
- CR2** Condition de réussite 2. Bonne communication auprès du personnel, enfants et parents sur les objectifs de l'activité
- CR3** Condition de réussite 3. Acceptation par le personnel et les utilisateurs
- FA1** Facilitateur 1. Loi EGalim interdisant les ustensiles en plastique à usage unique
- FA2** Facilitateur 2. Existence sur le territoire d'une usine de méthanisation capable de valoriser les biodéchets
- FA3** Facilitateur 3. Réglementation européenne régulant les teneurs maximales en contaminants dans les aliments
- FR1** Frein 1. Prix supérieur au produit conventionnel
- FR2** Frein 2. Risque de rupture d'approvisionnement du fait de la sursollicitation par la demande et du manque de structuration des filières
- FR3** Frein 3. Maintien de l'opercule de scellage en plastique
- FR4** Frein 4. Plus grande difficulté d'ouverture des opercules



Amélioration des recettes et grammages

Ajustement des recettes et des quantités des plats servis selon leur popularité, afin de proposer à l'enfant un repas de qualité, équilibré nutritionnellement, en quantité suffisante et de manière à faciliter l'éducation au goût et éviter le gaspillage alimentaire.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉCALIM

NATIONAL

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

15. Réorienter les programmes d'alimentation scolaire afin de proposer des aliments sains et locaux.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

3 Développe des politiques publiques destinées à lutter contre la sous-nutrition et la malnutrition, avec un soin particulier porté à l'enfance, notamment via des mesures concernant les menus scolaires.

12 Réduit la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

13 Adapte les menus des cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge.

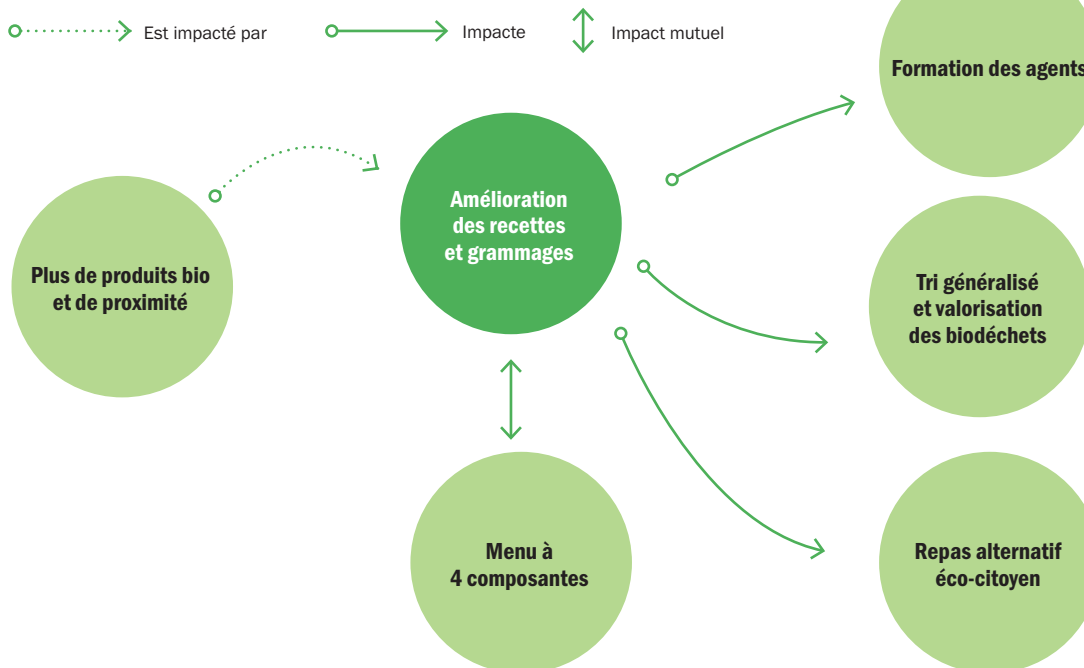
INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Réactions des enfants à la démarche (appréciation des recettes consommation) **3** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Nombre de recettes améliorées et grammages modifiés **3** **12** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Reste à l'assiette par jour et par enfant **12** **13** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Estimation des économies réalisées **12** **INDICATEUR À MOBILISER**



LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »



Amélioration des recettes et grammages

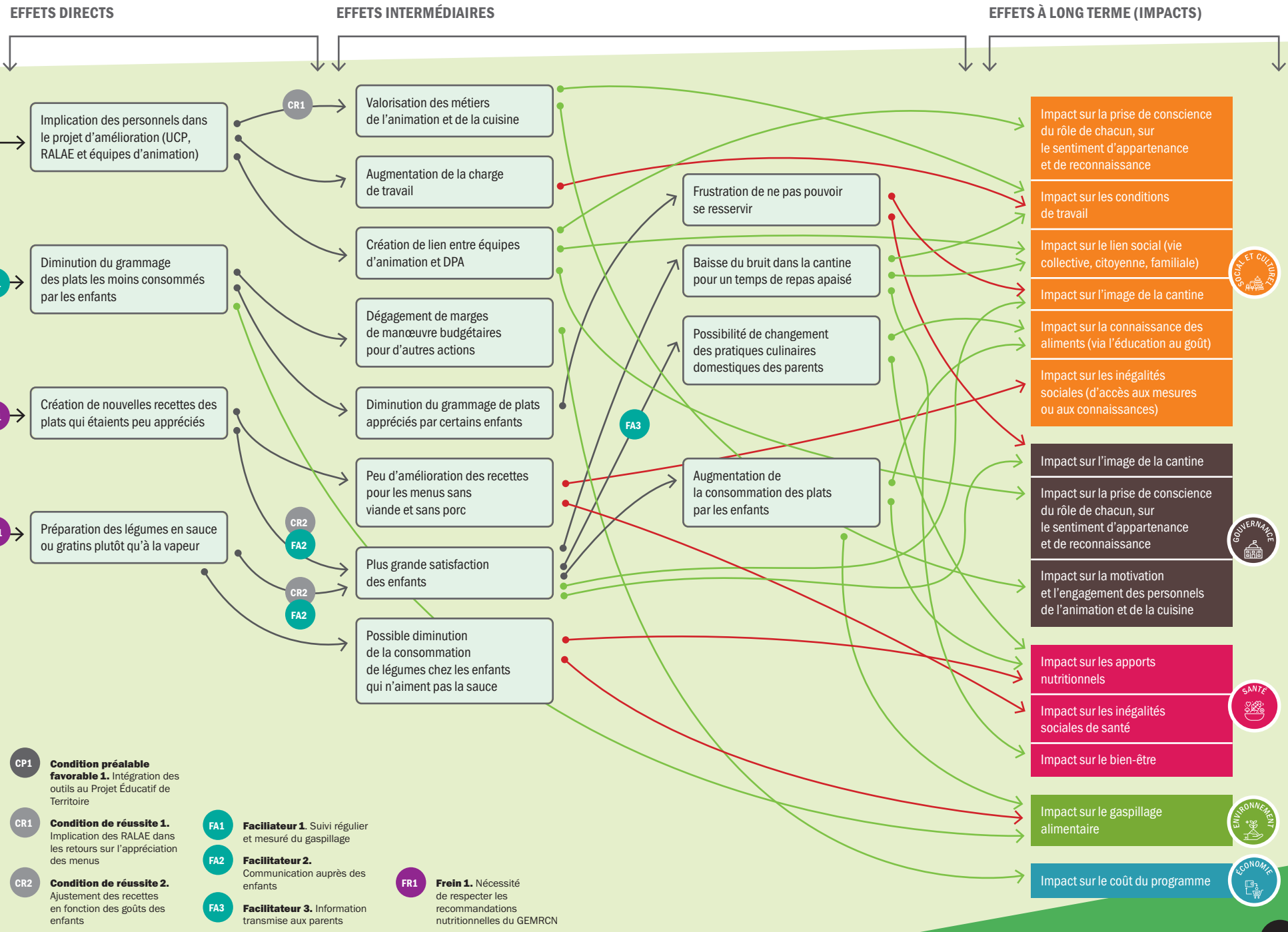


Table de tri à pesée intégrée

Outil composé de 4 poubelles surmontées de panneaux indicatifs illustrés et d'une balance intégrée pour chaque poubelle, indiquant le poids de la nourriture jetée.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

Favoriser la cohésion sociale en soignant le lien avec la nature et les liens entre ville et campagne.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉCALIM

NATIONAL

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Obligation de tri à la source et valorisation des biodéchets.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

34. Inciter les acteurs du système alimentaire à évaluer et à surveiller les pertes alimentaires et la réduction des déchets.

35. Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

4 Promeut les programmes d'éducation sur la nutrition dans les établissements scolaires.

12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

12 Réduit la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

13 Adapte les menus des cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge.

INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Reste à l'assiette par jour et par enfant 12 13 **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des enfants et des agents à la démarche (sensibilisation au gaspillage alimentaire) 4 12 **INDICATEUR UTILISÉ**
- Nombre de restaurants scolaires qui ont mis en place des tables de tri 12 **INDICATEUR UTILISÉ**

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

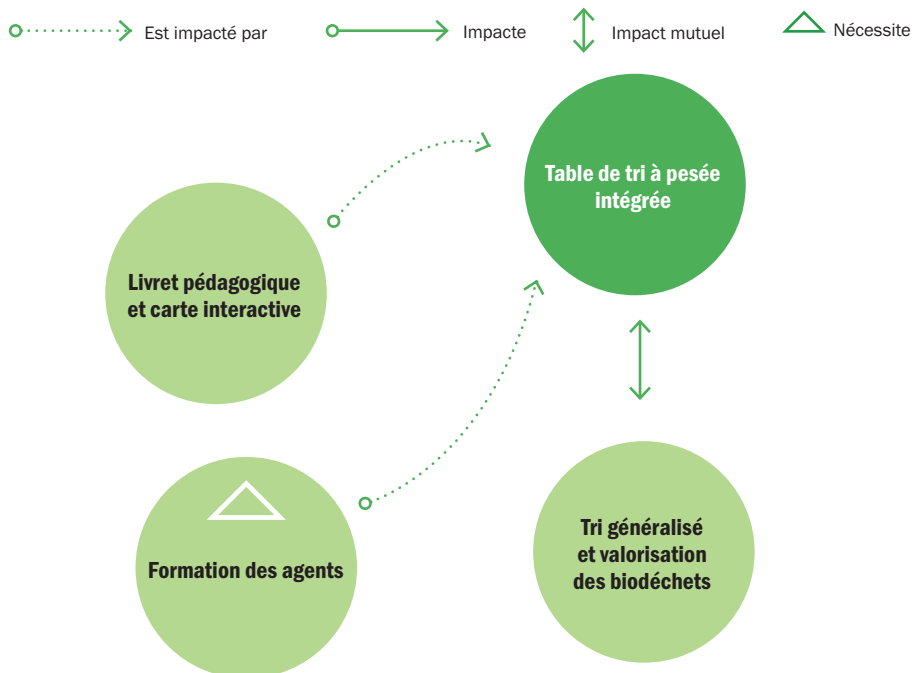
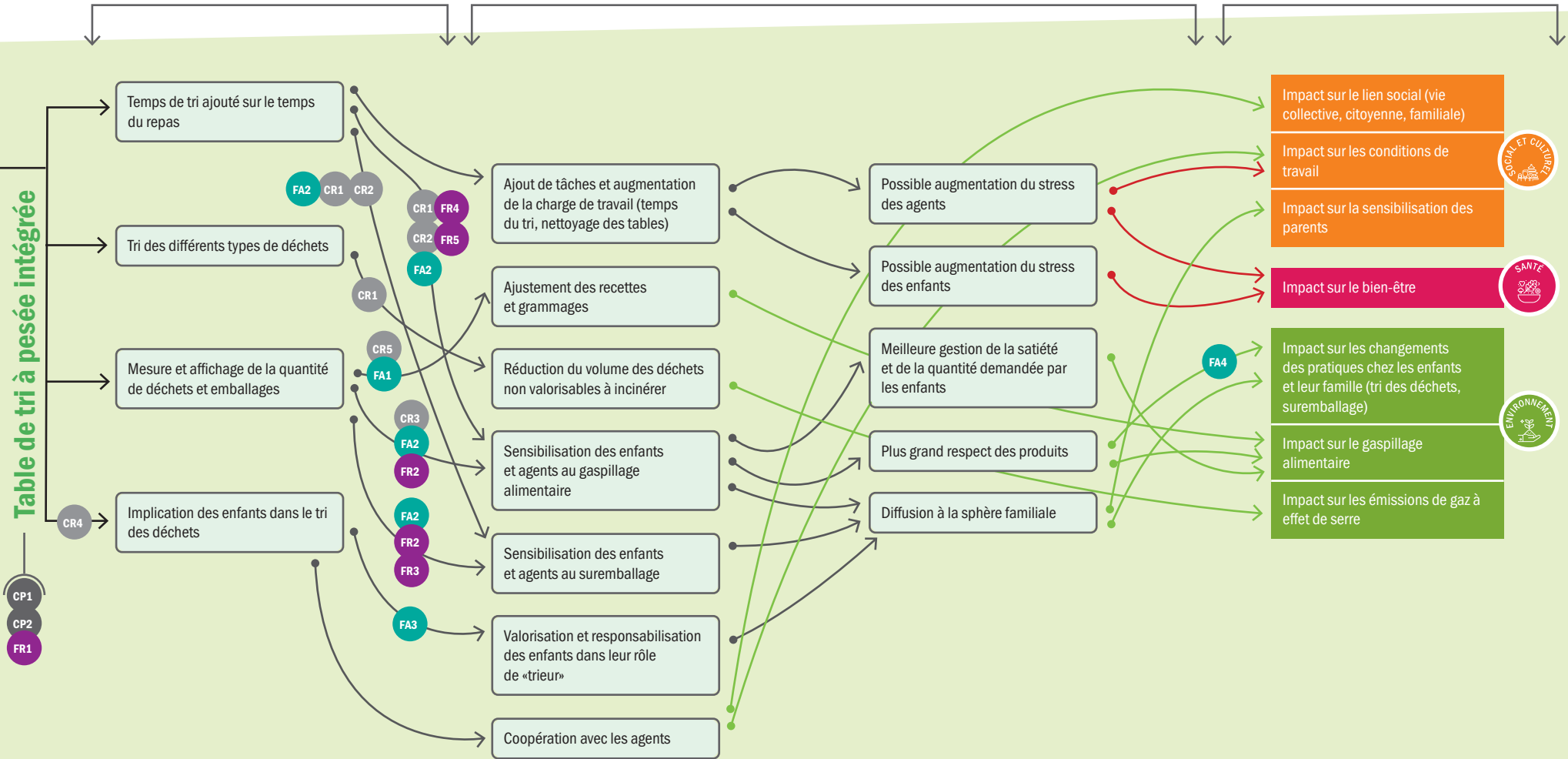


Table de tri à pesée intégrée

EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)



- CR1** **Condition de réussite 1.** Formation du personnel
- CR2** **Condition de réussite 2.** Motivation du personnel
- CR3** **Condition de réussite 3.** Visualisation des quantités de déchets
- CR4** **Condition de réussite 4.** Utilisation effective de la table de tri par les enfants
- CR5** **Condition de réussite 5.** Information transmise à la DPA

- FA1** **Facilitateur 1.** Suivi régulier et mesuré du gaspillage
- FA2** **Facilitateur 2.** Participation des enfants au spectacle d'animation « Opération Brocoli » et aux activités du Livret pédagogique
- FA3** **Facilitateur 3.** Valorisation de l'aspect ludique de l'activité pour augmenter l'intérêt des enfants
- FA4** **Facilitateur 4.** Information transmise aux parents

- FR1** **Frein 1.** Inégalités d'accès à la mesure du fait des difficultés de mise en place (temps, espace, compétences)
- FR2** **Frein 2.** Caractère anxiogène de l'affichage des mesures de déchets en particulier pour les enfants les plus démunis
- FR3** **Frein 3.** Absence d'affichage du poids pour cette catégorie

- FR4** **Frein 4.** Absence de distinction entre les déchets évitables (aliments non consommés) et inévitables (ex. : os, trognons)
- FR5** **Frein 5.** Absence de distinction entre les aliments en partie consommés et intacts (limite de la sensibilisation)

- CP1** **Condition préalable favorable 1.** Volonté politique clairement exprimée et maintenue
- CP2** **Condition préalable favorable 2.** Intégration des outils au Projet Éducatif de Territoire

Repas alternatif éco-citoyen

Une fois toutes les deux semaines, un menu « plus durable » est proposé, calibré par des diététiciens pour couvrir les besoins nutritionnels et exclusivement composé de produits d'origine végétale.

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Plan pluriannuel de diversification de protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans les repas proposés à partir du 1^{er} novembre 2019.

Les gestionnaires de RS sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien, sur une durée de 2 ans.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

INTERNATIONAL

7. Promouvoir une alimentation durable.

15. Réorienter les programmes d'alimentation scolaire afin de proposer des aliments sains et locaux.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

3 Promeut les dispositifs de protection sociale visant à assurer à tous l'accès à une alimentation saine et durable.

12 Promeut et renforce la production alimentaire urbaine et périurbaine locale.

13 Adapte les menus des cantines scolaires afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement dès le plus jeune âge.

13 Sensibilise les citoyens à une alimentation moins émissive en CO₂, notamment en promouvant une consommation hebdomadaire raisonnable de protéines animales.

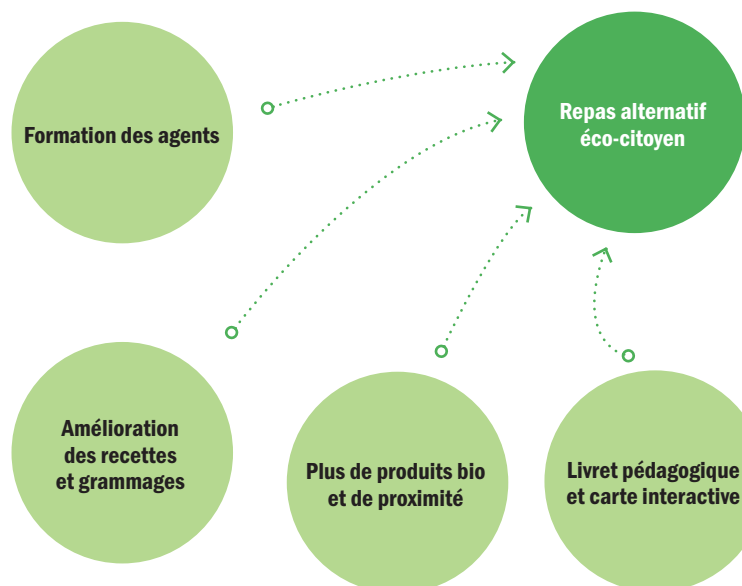
INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBALE

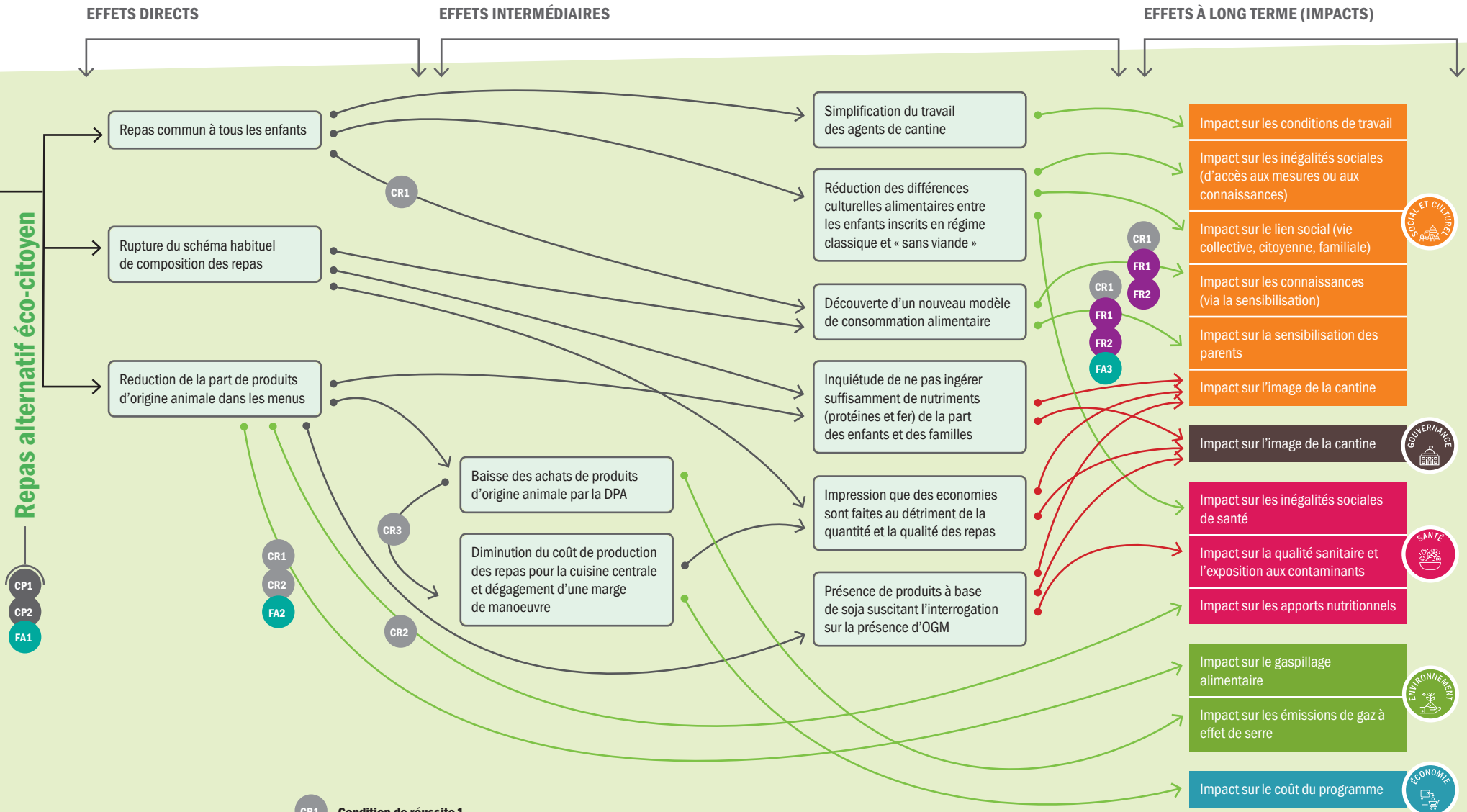
- Nombre de repas alternatifs éco-citoyens servis **12 13** INDICATEUR UTILISÉ
- Réactions des enfants, des agents et des parents à la démarche (sensibilisation à une alimentation saine et à l'impact de l'alimentation sur l'environnement) **12 13** INDICATEUR UTILISÉ
- % de repas écocitoyens qui contiennent des produits locaux non transformés **3 12** INDICATEUR À CRÉER
- Nombre d'enfants inscrits qui ont accès à des repas alternatifs éco-citoyens. **3 12 13** INDICATEUR À CRÉER

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

○.....→ Est impacté par ○————→ Impacte ⇄ Impact mutuel



Repas alternatif éco-citoyen



Livret pédagogique et carte interactive

La DPA et l'association Terre Nourricière ont co-construit des outils pédagogiques pour sensibiliser les enfants à l'alimentation durable, intégrer les enfants à leur territoire à travers l'alimentation, et sensibiliser les agents de terrain et les parents.

INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Nombre d'écoles dans lesquelles il y a eu une animation à partir des livrets, cartes magnétiques, etc **4 10** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Nombre d'enfants ayant obtenu le diplôme d'éco-écolier **4 10** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des enfants à l'activité (sensibilisation à une alimentation saine, à la saisonnalité, aux ressources du territoire, et à l'approvisionnement local) **12 13** **INDICATEUR À CRÉER**



CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL Favoriser la cohésion sociale en soignant le lien avec la nature et les liens entre ville et campagne.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL **4** Promeut les programmes d'éducation sur la nutrition dans les établissements scolaires.

10 Promeut les initiatives sociales et solidaires visant à assurer l'inclusion sociale de tous.

11 Améliore la participation des parties prenantes de la chaîne alimentaire en partenariat avec les institutions de la Ville afin de participer à l'élaboration d'un agrisystème durable et permettant l'alimentation saine de tous.

12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

13 Sensibilise les citoyens à une alimentation moins émissive en CO₂.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉCALIM

NATIONAL Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFPP

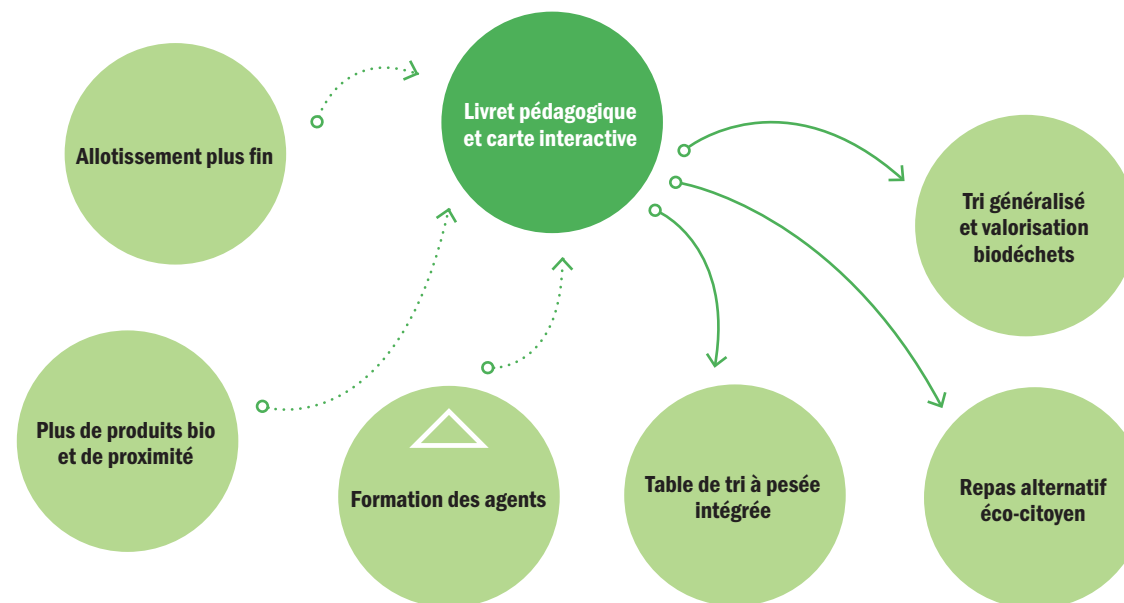
INTERNATIONAL 7. Promouvoir une alimentation durable.

8. Lutter contre les maladies non transmissibles liées à une mauvaise alimentation et à l'obésité.

35. Sensibiliser à la perte et au gaspillage d'aliments.

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

○.....→ Est impacté par ○——→ Impacte ⇄ Impact mutuel △ Nécessite



EFFETS DIRECTS

EFFETS INTERMÉDIAIRES

EFFETS À LONG TERME (IMPACTS)

Attribution d'un diplôme d'éco-écolier

Apport de connaissances sur l'origine des aliments et le système alimentaire territorial aux enfants volontaires pour participer à l'animation

Réorganisation de la pause méridienne enrichie d'un temps éducatif

Sentiment de reconnaissance des enfants

Éveil de la curiosité et de l'intérêt des enfants pour l'origine des aliments et la géographie régionale

Amélioration de la connaissance de la saisonnalité, du territoire et de l'approvisionnement local

Risque de sélection des enfants les plus sensibilisés du fait du caractère volontaire des activités

Diminution du temps libre et de détente pendant la pause méridienne pour les enfants volontaires

Tâche supplémentaire pour les animateurs et difficile à réaliser pendant la pause méridienne quand les enfants sont difficilement concentrés

Augmentation de la charge de travail

Impact sur la sensibilisation des parents

Impact sur les connaissances (via la sensibilisation)

Impact sur la stigmatisation liée à la dissonance entre normes familiales et normes diffusées à l'école

Impact sur les inégalités sociales (d'accès aux mesures ou aux connaissances)

Impact sur les conditions de travail

Impact sur le bien-être

Impact sur l'activité physique



- CP1** **Condition préalable nécessaire 1.** Appel à un prestataire extérieur pour la création de la carte et du livret
- CP2** **Condition préalable favorable 2.** Intégration des outils au Projet Éducatif de Territoire
- CP3** **Condition préalable favorable 3.** Soutien des parents aux activités autour de l'alimentation

- CR1** **Condition de réussite 1.** Motivation du personnel
- CR2** **Condition de réussite 2.** Formation du personnel

- FA1** **Facilitateur 1.** Information transmise aux parents
- FA2** **Facilitateur 2.** Intérêt des équipes de l'Éducation nationale (professorat et direction) pour les outils

Formation des agents

Deux formations sont organisées par la Ville pour les AERS, les RTGS et les RALAE. Une sur l'accompagnement du temps du repas, le rôle des agents et les besoins de l'enfant, la lutte contre le gaspillage et le partage du repas (dispensée par le CNFPT) qui vise à instaurer une approche hôtelière. Et l'autre sur le fonctionnement de l'UCP, une initiation à l'équilibre nutritionnel et aux principes de l'éducation au goût (dispensée par les diététiciennes de la DPA).

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX RÉFÉRENTIELS DE DURABILITÉ DES SA

OBJECTIFS DE LA CHARTE P2A

LOCAL

Favoriser la cohésion sociale en soignant le lien avec la nature et les liens entre ville et campagne.

Soutenir l'économie, l'emploi agricole et agroalimentaire.

Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique.

ODD DE L'AGENDA 2030

INTERNATIONAL

4 Promeut les programmes d'éducation sur la nutrition dans les établissements scolaires.

12 Sensibilise au recyclage des déchets organiques via l'économie circulaire.

13 Sensibilise les citoyens à une alimentation moins émissive en CO₂.

OBJECTIFS DE LA LOI ÉGALIM

NATIONAL

Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous.

Démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS RECOMMANDÉES DU MUFFP

INTERNATIONAL

19. Promouvoir l'éducation, la formation et la recherche participative afin de renforcer l'action alimentaire locale.

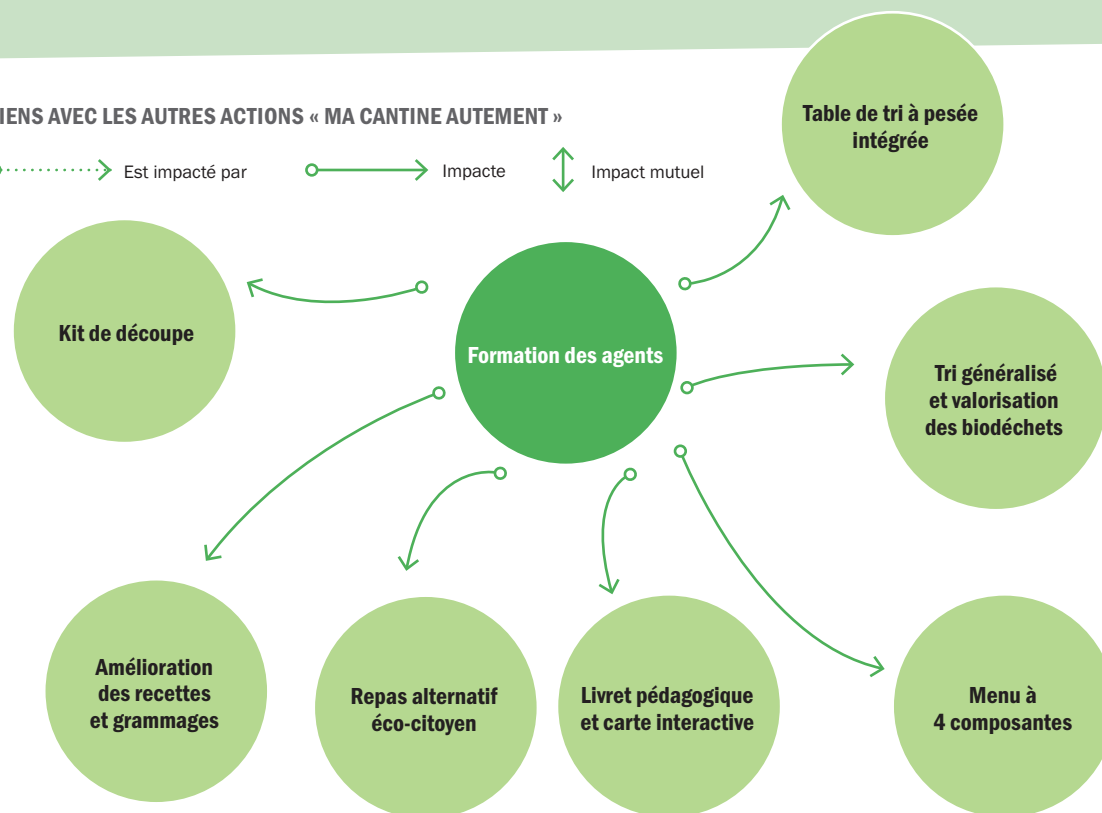
INDICATEURS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DE L'ACTION À LA DURABILITÉ

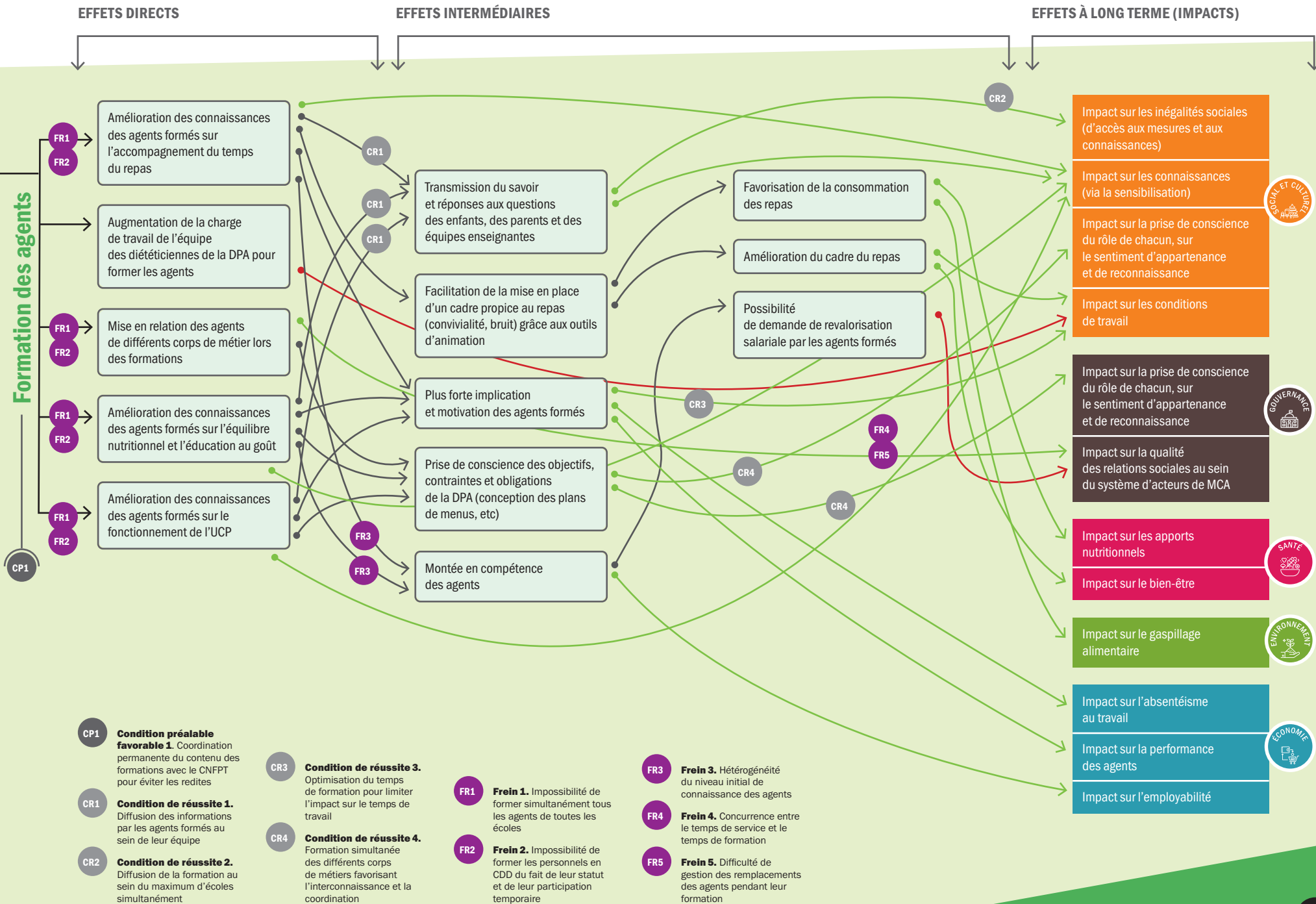
Indicateur identifié lors de l'évaluation URBAL

- Nombre d'agents formés à l'accompagnement des repas **4** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Nombre d'agents formés aux bases de l'équilibre nutritionnel **4** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Réactions des agents à la formation et les changements induits dans leur travail **4** **INDICATEUR UTILISÉ**
- Reste à l'assiette par jour et par enfant. **12** **13** **INDICATEUR À MOBILISER**
- Nombre d'agents formés par école et par an **4** **INDICATEUR À CRÉER**

LIENS AVEC LES AUTRES ACTIONS « MA CANTINE AUTEMENT »

○.....→ Est impacté par ○→ Impacte ⇄ Impact mutuel





Liste des impacts produits par Ma cantine autrement en termes de durabilité

Ces impacts peuvent être attendus ou inattendus, positifs ou négatifs, avérés ou potentiels.



- Impact sur les conditions de travail
- Impact sur le lien social (vie collective, citoyenne, familiale)
- Impact sur les inégalités sociales (d'accès aux mesures ou aux connaissances)
- Impact sur l'image de la cantine
- Impact sur la satisfaction et le plaisir alimentaires
- Impact sur les connaissances (via la sensibilisation)
- Impact sur la stigmatisation liée à la dissonance entre normes familiales et normes diffusées à l'école
- Impact sur la connaissance des aliments (via l'éducation au goût)
- Impact sur la prise de conscience du rôle de chacun, sur le sentiment d'appartenance et de reconnaissance
- Impact sur la sensibilisation des parents

- Impact sur la satisfaction d'une demande sociétale pour une alimentation de meilleure qualité et soutien aux mesures MCA
- Impact sur l'image de la cantine
- Impact sur la prise de conscience du rôle de chacun, sur le sentiment d'appartenance et de reconnaissance
- Impact sur la motivation et l'engagement des personnels de l'animation et de la cuisine
- Impact sur la qualité des relations sociales au sein du système d'acteurs de MCA

- Impact sur les apports nutritionnels
- Impact sur les inégalités sociales de santé
- Impact sur la qualité sanitaire et l'exposition aux contaminants
- Impact sur l'activité physique
- Impact sur le bien-être

- Impact sur le gaspillage alimentaire
- Impact sur les émissions de gaz à effet de serre
- Impact sur les émissions de polluants agricoles dans l'environnement
- Impact sur les connaissances (via la sensibilisation)
- Impact sur l'utilisation des ressources non renouvelables
- Impact sur le recyclage des matières organiques dans des activités productives
- Impact sur les changements des pratiques chez les enfants et leur famille (tri des déchets, suremballage)

- Impact sur la structure économique du territoire
- Impact sur le coût du programme
- Impact sur l'économie circulaire
- Impact sur les coûts de santé
- Impact sur l'absentéisme au travail
- Impact sur la performance des agents
- Impact sur l'employabilité

**Rendez-vous sur le site d'Urbal pour
plus d'informations sur la méthodologie
et pour trouver toutes les ressources liées
à l'étude de cas « Ma cantine autrement »**

www.urbalfood.org

Conception graphique et réalisation Alain Chevallier, janvier 2022

Le projet URBAL développe une méthode d'évaluation de l'impact des innovations alimentaires urbaines sur la durabilité. URBAL (N° FC 2015/2440 • N° FDNC Ellgt 00063479) est soutenu dans le cadre du "Thought for Food Initiative" d'Agropolis Fondation (à travers les « Investissements d'avenir » programme ANR-10-LABX-0001-01), la Fondation Cariplo et la Fondation Daniel & Nina Carasso.

Plus d'information sur : www.urbalfood.org

